

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 janvier 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur François Lévesque, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière
Monsieur Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de décembre 2015
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de décembre 2015
 - 6.3 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 3 au montant de 4 661,94 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Ordre à la greffière de procéder à la vente des immeubles pour non-paiement des taxes foncières

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de décembre 2015
- 7.2 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de Couillard Construction Ltée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage autre que l'agriculture soit de permettre sur le lot 2 934 893, l'entreposage temporaire et le conditionnement d'agrégats recyclés

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook
- 8.3 Autorisation à la responsable de la culture et des communications pour procéder à un appel d'offres pour les fouilles archéologiques de l'hôtel Queens et nomination des membres du comité d'évaluations des soumissions

9. LOISIRS

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 12 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Multi-X pour la location des locaux du 655,657,659 et 661 rue Merrill et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Acceptations des plus basses soumissions conformes pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateur pour l'année 2016
- 11.2 Autorisation aux cadres des services extérieurs pour procéder aux appels d'offres pour leurs différents secteurs pour l'année 2016
- 11.3 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux pour la surveillance et l'entretien de la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

patinoire du parc Yvon-Lemieux et autorisation de signature

- 11.4 Abrogation de la résolution numéro 15-12-33312 concernant le paiement du décompte progressif 2015-05 - Projet de réhabilitation du barrage Belding

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Adoption pour l'année 2016 de la politique d'encouragement à la construction

- 14.2 Adoption pour l'année 2016 de la politique familiale de la Ville de Coaticook

15. RÉGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 17-9 (2016) intitulé : Règlement de taxation relatif à la vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Coaticook

- 15.2 Adoption du règlement numéro 17-6-1 (2016) intitulé : Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 17-6 concernant l'utilisation de l'eau potable

- 15.3 Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 6-6-2 (2015), règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'autorisation de projets résidentiels intégrés dans les zones à dominance résidentielle ou commerciale

- 15.4 Adoption du règlement numéro 6-6-2 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'autorisation de projets résidentiels intégrés dans les zones à dominance résidentielle ou commerciale

- 15.5 Adoption du règlement numéro 6-1-51 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de plus de dix logements, les bureaux et les centres d'accueil dans la zone RC 505

- 15.6 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-52 (2015), règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant

- 15.7 Adoption du règlement numéro 6-1-52 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.8 Avis de motion du règlement numéro 6-1-53 (2016) modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320) et demande de dispense de lecture
- 15.9 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320)
- 15.10 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, du règlement numéro 29-B-5 (2015) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1)
- 15.11 Avis de motion du règlement numéro 6-F-9 (2016) abrogeant et remplaçant les règlements 6-F-7 et 6-F-8 concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux et demande de dispense de lecture
- 15.12 Adoption du règlement numéro 25 (2016) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 29-185 (2016) décrétant une dépense de 330 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige et demande de dispense de lecture

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-01-33335

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-01-33335

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33336

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

RÉSOLUTION 16-01-33336

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2015, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2015, tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Il n'y a eu aucun dégât cette année durant mon absence;
- Les ateliers municipaux ont 2 nouveaux employés – Frédéric Gaudet et Vincent Barriault – ingénieurs en remplacement de messieurs Jean Gagnon et Jean Leclerc;
- Travaux terminés au barrage Belding;
- Petite embâcle dans la rivière Coaticook hier, le tout a été contrôlé et aucun dégât n'a été constaté;
- Nous sommes en attente du Ministère des Transports pour procéder à l'installation du feu de circulation coin Child et Chesley;
- Qualité de l'eau potable : aucune lacune constatée, très minime quantité de chlore;
- En décembre dernier, le conseil a adopté le nouveau budget, retour sur les modifications;
- Bon souhaits pour tous les citoyens de la Ville de Coaticook.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Good evening everyone, bonsoir à tous,

Les services de transport adapté et collectif d'Acti-Bus seront transférés à la MRC, les services vont continuer soyez sans crainte;

Une merveilleuse année 2016 à tous!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je ne peux passer sous silence en ce début d'année 2016 de vous offrir mes vœux pour cette nouvelle année. Je vous souhaite chers membres du conseil et vous aussi chers citoyens de Coaticook, une année d'abord remplie de paix surtout, de bonheur et de santé. Que vos souhaits les plus chers se réalisent. Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Pavillon

Heymoonshaker samedi le 23 janvier à 20 h, groupe britannique qui sont au pays depuis mi décembre et seront de passage à Coaticook.

Le 30 janvier les Cowboys fringants et c'est complet.

Le 5 et 6 février Accro à la vie, spectacles bénéfice avec des artistes locaux afin d'amasser des sous pour le programme de prévention du suicide de la Maison des jeunes de Coaticook.

Le 13 février 20 h Arleen Thibault, un spectacle d'humour.

Musée Beaulne

Deux expositions à venir pour le 31 janvier 2016 avec Joani Tremblay et François Faucher. Il y a toujours aussi les expositions en continu. Ils sont à préparer un bel expo, à suivre

Bibliothèque

Accès simplifié au catalogue, à l'approche des fêtes, grâce à l'aide reçue du fonds Tillotson, la Bibliothèque de Coaticook a fait un petit cadeau à ces usagers en faisant l'acquisition de trois nouveaux postes d'accès au catalogue informatique. Les trois ordinateurs, de type thin client, permettent désormais aux utilisateurs d'accéder sans encombre et plus rapidement à la recherche. Cette aide a permis aussi en partie de mettre à niveau le serveur, complétant ainsi la modernisation du parc informatique de la bibliothèque entrepris il y a près de deux ans.

La boutique Aux Vieux Bouquins

Ouvert tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30, au sous-sol de la bibliothèque.

Activités à venir

Mardi 26 janvier à 19 h, conférence en collaboration avec la Maison de la famille, les différentes unions au Québec et leurs conséquences juridiques, avec Me Jean-Christian Blais de l'aide juridique.

Les thèmes abordés seront les aspects juridiques du mariage, de l'union civile et de l'union de fait.

Mercredi 3 février à 13 h 30, rencontre du club de lecture.

Samedi 6 février à 10 h, heure du conte spécial St-Valentin avec Caroline.

Samedi 20 février à 10 h, heure du conte avec Caroline

Merci c'est tout pour ce mois-ci!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Pour commencer, je veux vous souhaiter à tous et à toutes une année 2016 remplie de bonheur, de santé, de partage, d'amour, de paix et de prospérité. Profitez de tous les moments passés avec vos proches et prenez bien soin de vous en tout temps.

Pour continuer, j'aimerais vous informer sur le patinage libre à l'aréna les vendredis soirs de 18 h 30 à 20 h. Avec les tournois de hockey qui commencent, voici les dates possibles pour le patin libre : le 22 janvier, le 5 et 26 février, tout le mois de mars ainsi que le 1er avril. Pour ce qui est des patinoires extérieures, il faut dire que dame nature n'est pas facile avec nous. La plupart des patinoires ainsi que l'anneau de glace devraient rouvrir bientôt...

En passant, pour une question de sécurité, j'aimerais vous aviser que l'anneau de glace est pour le patinage libre seulement. Les joueurs de hockey, s.v.p. respectés les patineurs et utilisés les patinoires qui sont à votre disposition. Merci beaucoup et ce, pour le bien de tous.

La première semaine du tournoi atome, pee-wee de Coaticook a commencé la semaine dernière. Les 3 équipes atome des Frontaliers de Coaticook étaient au rendez-vous.

Lors du tournoi, des 8 équipes inscrites au niveau atome C, c'est le Hockey Expert de Sherbrooke qui a remporté les grands honneurs 4 à 3 sur le club Piscine de Sherbrooke. Des 10 équipes inscrites dans l'atome B, les Alliés de Montmagny ont vaincu 4 à 1 en finale contre les Castors de Marieville.

Parmi les 10 équipes représentantes de l'atome A, ce sont les Jets de Stanstead qui ont remporté la finale sur notre équipe locale, les Frontaliers qui nous ont livré de très belles parties tout au long du tournoi. Félicitations à toutes les équipes de Coaticook ainsi qu'aux entraîneurs.

Cette première semaine d'activités fût très populaire avec 1 625 entrées payantes. Bravo à l'équipe d'organiseurs.

Cette semaine, il y aura la présentation des parties des niveaux pee- wee A, B et C. Nos jeunes Frontaliers seront présents dans chacune des catégories. Venez les encourager en grand nombre...De plus, nous aimerions remercier tous les généreux commanditaires de ce bel évènement.

Dans le même ordre d'idées, à mettre dans vos agendas les prochains tournois qui seront présentés au centre récréatif Gérard Couillard soit le tournoi intermédiaire du 29 au 31 janvier et le tournoi Bantam-Midget du 10 au 21 février.

De plus, il y a aussi les Plaisirs d'hiver de la MRC de Coaticook qui débiteront bientôt. Des activités hivernales pour tous âges et des journées familiales des plus intéressantes vous attendent...Pour toutes les dates de chacune des municipalités, je vous invite à lire le Crieur Public qui est à votre disposition. Vous y trouverez beaucoup d'informations concernant les sports et loisirs dans la région.

Pour terminer, je veux dire un MERCI tout spécial au club Aramis de Coaticook, qui monétairement a aidé beaucoup d'enfants à pouvoir exercer leur sport, soit le hockey. Vous êtes des gens de cœur qui avez illuminé des jeunes cœurs sportifs dans le besoin..Merci énormément ...
C'est tout pour moi M. le maire

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir tout l'monde! Vert comme l'hiver!

Mais tout d'abord...Bonne Année! Santé! Amour! Prospérité & Électricité!

La première fois que j'ai parlé d'électrification des transports c'était il y a 4 ans, presque jour pour jour, le 13 janvier 2012 pour être plus précis.

2016 semble être l'année où la région de Coaticook se mettra sur la carte de l'électrification des transports. La ville de Coaticook a effectivement réservé un budget cette année afin de joindre le Circuit Électrique d'Hydro-Québec, rien de final pour le moment, mais un bon bout de fait. Le Parc de la Gorge aussi a prévu installer des bornes 240 volt cette année. La Laiterie de Coaticook en a installé deux cet automne.

Le Circuit électrique est un réseau de bornes de recharges à moyen et haut débit, qui s'étend un peu partout au Québec. Sherbrooke et Magog étant déjà équipés de bornes 240 volts, l'installation de ce type de bornes à Coaticook pourrait attirer une nouvelle clientèle touristique dans notre région, puisque les propriétaires de véhicules électriques planifient très souvent leur itinéraire selon la disponibilité de ces infrastructures.

La seule borne haut débit près de chez nous, a vu le jour à Magog l'an dernier. Sherbrooke et Mégantic ont présentement une borne à haut débit à l'étude, pour cette année probablement.

Rencontre à la MRC sur l'électrification des transports sur les routes sont sur l'asphalte. Beaucoup de gens marchent pour leur santé, ici a Coaticook. Je comprends le souci d'économie et de ne nettoyer qu'un trottoir sur 2, mais de grace entretenez les comme il se doit. Ne pas envoyer la neige de la rue sur les trottoirs. Merci

La semaine dernière, j'ai assisté à une rencontre du Circuit Électrique à la MRC où la plupart des villes et villages de la MRC étaient présents. L'intérêt des municipalités était sans équivoque autour de la table. Déjà un projet est en route à St-Malo. Ce qui est très intéressant, puisque cela donnerait la possibilité aux électromobilistes de faire une recharge à une extrémité de notre région, et qui plus est, assez près de la frontière américaine.

Ce qui est doublement intéressant pour la ville de Coaticook, c'est que des pétro-dollars se transformeront en hydro-dollars. Comme Coaticook possède son propre réseau électrique, ce sont là des sous qui iront directement dans les coffres de la ville. Pas besoin d'être comptable ou actuaire pour comprendre que chaque dollars de profit net qui entre chez Hydro-Coaticook, c'est un dollar de moins que la ville de Coaticook n'aura pas à taxer ses citoyens !

On peut faire le même raisonnement à la grandeur de la province avec Hydro-Québec.

Je vous ai parlé d'argent d'abord, car je sais que c'est souvent un sujet sensible, mais n'oubliez pas également, les effets positifs que les véhicules électriques ont sur l'environnement. Que ce soit par l'élimination d'émission de gaz à effets de serre, l'odeur des tuyaux d'échappement en moins, le silence de roulement et la disparition également de taches d'huile sur nos chaussées. C'est sans compter également que les électromobilistes ont très souvent une conduite plus douce et moins agressive, ce qui contribue à augmenter la sécurité de tous.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Je suis convaincu que plusieurs d'entre vous entendiez parler de changements climatiques et de lutte aux changements climatiques depuis nombres d'années et que vous vous disiez, bein voyons donc avant qu'on sente ces changements-là, ici, chez nous, à Coaticook

Et bien, sans parler de notre hiver Elnino, vous savez que les pluies centenaires deviennent de plus en plus fréquentes avec tous les problèmes qui en découlent, sans faire de jeu de mots. On peut tous faire notre part, afin d'aider à la cause. C'est l'accumulation de petits et grands gestes, comme l'électrification des transports, qui vont contribuer à lutter contre ces changements.

Il y a plus de cent-cinquante ans, les habitants s'installaient près des rivières pour leurs sources d'énergie et pour les transports. Je suis d'avis que dans un avenir pas si lointain, les gens s'installeront là où on a su déployer les infrastructures d'énergie afin de se déplacer et les infrastructures de communication (et je sais que c'est paradoxale) afin d'éviter de se déplacer... Deuxième sujet que je me garde d'élaborer plus tard cette année.

Merci pour votre écoute, c'est tout pour moi M. le Maire.

5.5 SIMON MADORE

Bonne Année 2016 à toute la population !

Félicitation à tous les bénévoles qui s'occupe de nos patinoires extérieures !

Au parc de la gorge, l'hiver est aussi rare qu'ailleurs au Québec, mais dû à l'innovation de notre staff et à la création de nouveaux sports hivernaux tout va bon train. Et continue malgré la température peu apte aux activités hivernales ...

Ce samedi ont ce tourne vers le fat bike, les activités débutent à 9 h 30 avec les professionnels de la descente. Ensuite vers 11 h tout le monde est invité à essayer le fat bike... On nous a promis 25 vélos pour essayer. En essaye libre dans la montagne ou encore sur la planche c'est comme vous voulez.

Autre date à mettre à votre agenda les 20 et 21 février pour la fête des neiges au parc de la gorge. On souhaite beaucoup de neige, car beaucoup d'activités sont prévues.

Sécurité publique

Les pompiers vous invitent à mettre vos cendres chaudes très loin de la maison, quelques appels ont été logés au 911 pour des débuts de feu avec de la braise chaude.

Toujours pour la sécurité publique, c'est vraiment officiel nous avons un directeur au poste de Coaticook, officieusement depuis des mois Frédéric Pelletier était responsable du poste de Coaticook. C'est maintenant signé depuis ce 23 décembre par le nouveau ministre de la Sécurité publique. Il me mentionnait de féliciter la population, car dans le temps des fêtes soit entre le 26 novembre et le 3 janvier pas loin de 16 barrages routiers ont été érigées dans nos rues et seulement 4 dossiers ont été ouverts pour des facultés affaiblies, bravo !

Merci à tous et bonne soirée

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

Depuis sa fondation en 1994, le CRIFA demeure le carrefour de services en agriculture de la région de Coaticook. Pour une 22^e année scolaire, nous y retrouvons des activités de formation professionnelle et collégiale, de formation générale aux adultes ainsi que de formation continue pour les travailleurs et les entreprises de la région.

De plus, sont offerts gratuitement des services d'accueil, de référence et de conseil et d'accompagnement à toutes les personnes sans diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle qui désirent améliorer leur situation professionnelle. Concrètement, il leur est possible d'entreprendre une démarche d'orientation scolaire et professionnelle, de faire évaluer leur dossier scolaire et même de se voir reconnaître des acquis et des compétences.

Au niveau de la clientèle en formation professionnelle, si le CRIFA a connu les moins bonnes années de son histoire avec moins de 150 élèves inscrits de 2006 à 2009 et en 2011-2012, les 4 dernières années affichent au contraire les meilleurs taux d'inscriptions depuis 1998 soit entre 194 et 235 élèves inscrits en septembre de chacune de ces années scolaires. Cette croissance s'explique, entre autres par un nombre plus élevé des inscriptions en secrétariat et comptabilité avec un nouveau profil possible d'adjoint(e) administratif(ve) depuis 2011.

Aussi, depuis l'an dernier, nous assistons à une hausse importante des inscriptions en production horticole où la formation est maintenant de deux groupes et en production animale de trois groupes.

Le taux de persévérance scolaire de nos élèves pour 2014-2015 est de 87,7 % (abandon de 12,6 %). Il s'agit de 35 élèves sur 277 qui ont abandonné, dont 21 de moins de 20 ans. L'objectif du gouvernement pour 2020 est de 80 %.

LA NOUVELLE NOMINATION AU CRIFA

Monsieur Félix Turbide a été engagé comme directeur du Centre. Il est finissant en agronomie de l'Université Laval.

Le comité de l'Expo de la Vallée de la Coaticook vous invite à sa 39^e Dégustation de vin et fromage qui aura lieu à la Frontalière le 19 mars prochain. Toute la population est invitée à venir en grand nombre.

En terminant, je souhaite à tous les citoyens et les citoyennes de Coaticook une Bonne et Belle Année 2016.

6. FINANCES

16-01-33337

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

RÉSOLUTION 16-01-33337

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de décembre 2015 au montant total de 1 673 315,88 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de décembre 2015 comme suit :

- Fonds administration : 1 383 173,32 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 290 142,56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33338

6.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 4 661,94 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN MURET DE PROTECTION AU BARRAGE PENMAN

RÉSOLUTION 16-01-33338

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à un appel d'offres par invitations écrites pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman en juin dernier;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à Grondin Excavation inc. pour un montant de 82 578,60 \$, tel en fait foi la résolution 15-06-33052;

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman exécutés jusqu'au 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie, soit de procéder au paiement du décompte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 4 661,94 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33339 6.4 ORDRE À LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

RÉSOLUTION 16-01-33339

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste déposée par la greffière indiquant les immeubles à l'égard desquels les taxes foncières n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de donner instruction à la greffière d'entreprendre les procédures de vente des immeubles pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE la vente des immeubles pour non-paiement de taxes se tienne mardi, le 20 avril 2016 à 10 h, à la salle publique du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOI DE DÉCEMBRE 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de décembre 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-01-33340 7.2 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE COUILLARD CONSTRUCTIONS LTÉE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR UN USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE SOIT DE PERMETTRE SUR LE LOT 2 934 893, L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE ET LE CONDITIONNEMENT D'AGRÉGATS RECYCLÉS

RÉSOLUTION 16-01-33340

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme au Règlement de zonage 6-1(2002) et ses amendements puisque la production de granulats recyclés est autorisé comme usage complémentaire à une carrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que cet usage complémentaire à une carrière existante n'aura pas de conséquence négative sur le maintien et le développement des activités agricoles environnantes;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande de Couillard Construction Ltée s'inscrit dans les pratiques visant à mettre en valeur les matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de recommander la demande de Couillard Construction Ltée auprès de la C.P.T.A.Q. afin de permettre sur le lot 2 934 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, l'entreposage temporaire et le conditionnement d'agrégats recyclés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-01-33341

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 22 478 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-01-33341

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33342

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 625 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-01-33342

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-01-33343** 8.3 **AUTORISATION À LA RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE L'HÔTEL QUEEN ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATIONS DES SOUMISSIONS**

RÉSOLUTION 16-01-33343

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la fouille archéologique afin de récupérer des vestiges de l'hôtel Queen;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook doit avoir recours aux services professionnels d'archéologie afin de débiter le projet;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection composé d'au moins trois membres doit être formé afin d'évaluer les soumissions qui seront reçues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'identifier les membres du comité de sélection et de déterminer les critères de sélection sur lesquels ils devront se baser pour fins d'évaluation des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

D'autoriser la responsable de la culture et des communications à procéder à un appel d'offres publique pour les services professionnels d'archéologie pour la fouille archéologique afin de récupérer des vestiges de l'hôtel Queen, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

Que le comité de sélection soit formé par la responsable des communications et de la culture, de l'agente de développement culturel de la MRC et du trésorier;

Que la greffière de la Ville soit nommée secrétaire du comité de sélection; et

Que les critères de sélection soient, de façon générale, soient les suivants: (1) réalisation de projets semblables par la firme (2) la compétence et l'expérience de l'archéologue de terrain et du spécialiste en culture matérielle dans les domaines de spécialisation nécessaires à la réalisation du présent mandat, (3) la compréhension et respect du mandat et (4) qualité de l'offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 16-01-33344** 9.1 **OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE COATICOOK, DE 12 000 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK ET DE 1 000 \$ AU CLUB DE PLEIN AIR DE COATICOOK**

RÉSOLUTION 16-01-33344

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Coaticook, le Club de patinage artistique de Coaticook et le Club de plein air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33345

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTU NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-01-33345

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 12 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-01-33346

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MULTI-X POUR LA LOCATION DES LOCAUX DU 655,657,659 ET 661 RUE MERRILL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-01-33346

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé d'un commun accord soit de mettre fin au bail pour les locaux situés au 659 et 661 rue Merrill pour le 31 janvier 2016, suite à la renégociation du bail pour les locaux du 655 et 657 rue Merrill;

CONSIDÉRANT que les locaux situés au 659 et 661 rue Merrill seront intégrés au nouveau bail;

CONSIDÉRANT qu'il faut signer un nouveau bail pour les locaux situés au 655 et 657, rue Merrill et que le présent bail remplace le bail existant pour les locaux concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de louer des locaux à Multi-X pour les besoins de son entreprise d'une durée de 1 an commençant le 1er février 2016 et se terminant le 31 janvier 2017 pour un montant de 4 817,31 \$ \$ par mois et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-01-33347

11.1 ACCEPTATIONS DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LA LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 16-01-33347

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 décembre 2015 à l'hôtel de ville de Coaticook pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateur pour l'année 2016, plusieurs compagnies ont présenté une soumission lesquelles sont indiquées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, lequel est jointe au présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs, recommande d'accepter toutes les soumissions telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, en faisant appel par ordre au plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter toutes les soumissions reçues pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateur pour l'année 2016, en faisant appel aux entrepreneurs par ordre du plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée, tel qu'énuméré au procès-verbal de l'ouverture de soumissions jusqu'à ce que la Ville en trouve un de disponible pour effectuer le travail lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33348 11.2 **AUTORISATION AUX CADRES DES SERVICES EXTÉRIEURS
POUR PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES POUR LEURS
DIFFÉRENTS SECTEURS POUR L'ANNÉE 2016**

RÉSOLUTION 16-01-33348

CONSIDÉRANT que les cadres des services extérieurs ont besoin de procéder à des appels d'offres pour les besoins de leurs différents services tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise ses cadres des services extérieurs pour procéder aux appels d'offres pour les contrats suivants:

Directeur des services extérieurs :

- Réfection de trottoirs;
- Remplacement du camion # 21;
- Achat d'un balai mécanique pour le chargeur sur roues;
- Achat de compteurs d'eau;

Chef de division Hydro-Coaticook :

- Achat de transformateurs pour inventaire;
- Bouclage sous-terrain pont St-Paul;
- Remplacement des actionneurs, reconditionner engrenages et automatiser les vannes au barrage St-Paul;
- Préparation du devis pour le remplacement des contrôles des turbines 1 et 2;
- Réparer le nettoyeur de grilles au barrage Belding (SA – 63 539 \$);

Chef de division Voirie :

- Entretien des chemins d'hiver pour 3 ans débutant en octobre 2016;
- Pavage de type A, B et C;
- Abat-poussière;
- Rechargement de matériaux granulaires ;
- Achat de panneaux de signalisation;
- Location de camions, machineries lourdes et équipement sans opérateur pour 2017;
- Débroussaillage;
- Nettoyage de fossés ;
- Réfection du rang 9;
- Sel de déglçage ;

Chef de division parcs, bâtiments et espaces verts :

- Aménagement du parc Barnston ;
- Finition du terrain de tennis Yvon-Lemieux ;
- Réparer escalier de secours de la vieille poste ;
- Réfection de la toiture du complexe industriel Merrill;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Réparations diverses à l'hôtel de ville;
- Construction d'un bloc de service pour les égouts à la plage de Baldwin;
- Demande de subvention pour construction bloc de service à la plage de Baldwin auprès du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;
- Aménagement d'un bloc de service – caserne de pompiers de Baldwin.

Chef de division Infrastructures :

- Sel pour l'adoucissement de l'eau potable à l'usine de traitement Marcel-Benoit ;
- Colmatage de la conduite pluviale sur la rue St-Jean-Baptiste ;
- Projet du bouclage d'aqueduc rue Court;
- Projet de réhabilitation du puits # 2 ;
- Projet de réhabilitation du puits # 3;
- Projet d'un ajout d'un puits et puits # 4 ;
- Remplacer pompe 15 HP par une pompe 30 HP au réservoir Court;
- Projet de reconstruction de la rue MgrDurand entre Court et Roy;
- Projet de reconstruction de la rue St-Paul entre St-Jean-Baptiste et St-Jacques ;
- Projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur St-Jacques Sud.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

D'autoriser les cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres mentionnés ci-haut pour l'année 2016, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET

De requérir des cadres des services extérieurs de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à ces appels d'offres, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33349

11.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR SIMON MARCOUX POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU PARC YVON-LEMIEUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-01-33349

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer une surveillance et l'entretien de la patinoire du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Simon Marcoux pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 525 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU:

D'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins; ET

D'abroger la résolution numéro 15-11-33257 adoptée le 9 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33350

11.4 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-12-33312 CONCERNANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF 2015-05 - PROJET DE RÉHABILITATION DU BARRAGE BELDING

RÉSOLUTION 16-01-33350

CONSIDÉRANT qu'en décembre dernier, la Ville de Coaticook a adopté la résolution numéro 16-01-33312 concernant la demande de paiement du décompte progressif numéro 2015-05 par la compagnie Cimota pour la réhabilitation de la vanne de fonds au barrage Belding pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'abrogation de ladite résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 16-01-33312 concernant le paiement du décompte progressif numéro 2015-05 au montant de 20 940,08 \$ plus les taxes applicables à Cimota inc. dans le cadre du projet de réhabilitation du barrage Corticelli en procédant au remplacement de la vanne de fond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-01-33351

14.1 ADOPTION POUR L'ANNÉE 2016 DE LA POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION

RÉSOLUTION 16-01-33351

CONSIDÉRANT que la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33352

14.2 ADOPTION POUR L'ANNÉE 2016 DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-01-33352

CONSIDÉRANT que la politique familiale de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter la politique familiale de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16-01-33353

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-9 (2016) INTITULÉ :
RÈGLEMENT DE TAXATION RELATIF À LA VIDANGE
PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-01-33353

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c., C 47.1) et notamment celles contenues à l'article 25.1 concernant le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les dispositions du Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. c. Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook, de concert avec certaines des municipalités locales la composant, s'est prévalu des nouveaux pouvoirs prescrits à la Loi sur les compétences municipales afin d'assurer le suivi des opérations de vidange des installations septiques de son territoire et aussi contribuer, progressivement, à la mise aux normes desdites installations;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble entretenir tout système privé de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs attribués aux municipalités locales en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par *la Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que le traitement des effluents des résidences isolées et bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement 17-9 (2016) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook présents lors de l'assemblée du 14 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 17-9 (2016) intitulé : Règlement de taxation relatif à la vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33354

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-6-1 (2016) INTITULÉ :
RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 17-6 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU
POTABLE

RÉSOLUTION 16-01-33354

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2011, le gouvernement du Québec lançait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette stratégie vise, d'ici le 1er avril 2017, une réduction d'au moins 20 % de la quantité d'eau distribuée ainsi qu'une réduction des pertes d'eau par fuite à un maximum de 20 % du volume total d'eau produit et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend plusieurs mesures s'adressant aux organismes municipaux, dont l'adoption d'un règlement municipal concernant l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait alors adopté en avril 2012 son premier règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite le modifier;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement 17-6-1 lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 17-6-1 (2016) intitulé : Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 17-6 concernant l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-2 (2015), RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT L'AUTORISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS DANS LES ZONES À DOMINANCE RÉSIDENTIELLE OU COMMERCIALE

Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 6-6-2 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'autorisation de projets résidentiels intégrés dans les zones à dominance résidentielle ou commerciale.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-6-2 (2015).

L'objet de celui-ci est d'étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux projets de construction résidentielle réalisés sous forme de projets intégrés dans une zone à dominance résidentielle ou commerciale. L'étude et l'approbation de ces projets sont soumises aux critères d'évaluation prévus au règlement et au processus de consultation et d'approbation prévu par la loi.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-6-2 (2015), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16-01-33355

- 15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-2 (2015) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT L'AUTORISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS DANS LES ZONES À DOMINANCE RÉSIDENTIELLE OU COMMERCIALE

RÉSOLUTION 16-01-33355

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux projets de construction résidentielle réalisés sous forme de projets intégrés dans une zone à dominance résidentielle ou commerciale;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 janvier 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 6-6-2 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'autorisation de projets résidentiels intégrés dans les zones à dominance résidentielle ou commerciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33356

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-51 (2015) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS DE PLUS DE DIX LOGEMENTS, LES BUREAUX ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS LA ZONE RC 505

RÉSOLUTION 16-01-33356

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été soumis à la municipalité afin de permettre la construction d'un immeuble comportant vingt logements adaptés, ainsi que des bureaux, dans la zone RC-505 située en bordure de la rue des Ruissellets;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet requiert des modifications quant aux usages permis dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 14 décembre 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-51 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de plus de dix logements, les bureaux et les centres d'accueil dans la zone RC 505.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-52 (2015), RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME ADOPTÉ POUR LE CENTRE-VILLE ET LE SECTEUR ENVIRONNANT

Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-52 (2015), règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-52 (2015).

Celui-ci a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant. Les modifications portent sur certaines normes régissant le stationnement, les usages complémentaires, les usages permis dans les zones, les normes d'implantation et de hauteur ainsi que la délimitation des zones.

Conformément au programme particulier d'urbanisme, les usages permis dans les zones à vocation résidentielle visent à accroître la densification de l'occupation du sol en favorisant les projets d'habitations en rangée et à logements multiples. En ce qui concerne les activités commerciales, les usages reliés aux véhicules ne seront plus autorisés au centre-ville et ils seront contingents dans les zones commerciales périphériques.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-52 (2015), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16-01-33357

15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-52 (2015) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME ADOPTÉ POUR LE CENTRE-VILLE ET LE SECTEUR ENVIRONNANT

RÉSOLUTION 16-01-33357

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est prévalu des pouvoirs contenus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de se doter d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central, constitué du centre-ville et d'une partie du territoire municipal située au nord-est de celui-ci;

CONSIDÉRANT que suite à l'entrée en vigueur des modifications apportées au plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU), le conseil municipal doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan modifié;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 janvier 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT qu'un règlement adopté à des fins de concordance n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-52 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES DE HAUTEUR ET D'IMPLANTATION AINSI QUE LA DÉLIMITATION DES ZONES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY (ZONES RB-318, RA-319 ET RB-320) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016)

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-53 (2016) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet de modifier les normes portant sur la largeur d'une allée de circulation dans une aire de stationnement ainsi que sur la hauteur des

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

habitations dans les zones RB-318 et RB-320; de diminuer à 6 mètres la norme de marge de recul avant dans ces mêmes zones ainsi que dans la zone RA-319 et d'agrandir la zone RB-318 à même une partie de la zone RA-319.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-53 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-01-33358

15.9 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES DE HAUTEUR ET D'IMPLANTATION AINSI QUE LA DÉLIMITATION DES ZONES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY (ZONES RB-318, RA-319 ET RB-320)

RÉSOLUTION 16-01-33358

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les normes de hauteur et d'implantation dans les zones constituant le développement McAuley afin de tenir compte des contraintes découlant de la topographie caractérisant ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la délimitation des zones, dans ce même secteur, afin de marquer une distinction entre les zones de faible densité et celles de moyenne densité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320), ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 8 février 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-33359

15.10 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 553 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2015) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2016 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1)

RÉSOLUTION 16-01-33359

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29-B-5 (2015), il y a eu tenue d'un registre le 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-B-5 (2015) fixant à 10 000 000 \$ les dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2016, ET;

De constater que sur une possibilité de 7 006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-B-5 (2015) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.11 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-9 (2016)
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 6-F-7 ET
6-F-8 CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI -
REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET
DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-9 (2016)

Le conseiller François Lévesque, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-F-9 (2016) concernant la conservation du patrimoine bâti – Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

L'objet de ce règlement vise à remplacer et abroger les règlements 6-F-7 et 6-F-8 concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-F-9 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

16-01-33360

15.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2016) IMPOSANT DES
TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 16-01-33360

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prélever les fonds requis pour les dépenses d'administration, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut percevoir une compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir au paiement des dépenses en matière d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, le conseil municipal peut imposer une compensation qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 25 (2016) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos d'effectuer la refonte complète de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens en un nouveau règlement plus complet et intégré;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 25 (2016) imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-185 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 330 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET DE L'ÉQUIPEMENT À NEIGE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-185 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 330 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET DE L'ÉQUIPEMENT À NEIGE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller François Lévesque donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-186 (2016) pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 330 000 \$ afin de pouvoir réaliser d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige afin d'équiper ledit camion..

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-185 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents et une copie sera remise au membre du conseil qui est absent au moins deux jours francs avant son adoption.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

33361

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-01-33361

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière